Zurich Assurance responsabilité civile entreprise

Dans tout travail, des erreurs peuvent être commises. Si des tiers sont victimes de dommages causés par votre entreprise ou vos collaborateurs, votre entreprise est responsable sur la totalité de ses actifs. Zurich vous offre une couverture optimale contre ces risques difficilement évaluables.

Vos avantages en un coup d'œil

- Protection contre les conséquences financières de prétentions en dommagesintérêts justifiées
- Défense contre les prétentions injustifiées ainsi que protection juridique en cas de procédure pénale ou administrative
- Assurance de base étendue pour une couverture de base complète
- Solutions flexibles pour les besoins individuels ou spécifiques à chaque branche
- Les entreprises regroupant différentes branches peuvent facilement être assurées avec une seule police
- Déclaration en ligne rapide et simple de vos chiffres définitifs pour le décompte de prime annuel

Qui bénéficie de l'assurance responsabilité civile entreprise?

Les entreprises qui cherchent une offre standardisée tout comme celles qui souhaitent couvrir leurs besoins par une solution d'assurance individuelle sur mesure.

Offre de prestations

Votre entreprise ou l'un de vos collaborateurs a-t-elle/il causé un dégât matériel ou un dom-mage corporel à un tiers? Avec la Zurich Assurance responsabilité civile entreprise, nous prenons en charge le dommage ou vos frais d'avocats et judiciaires occasionnés.

Contre quels risques votre entreprise est-elle assurée?

Risque d'installation:

- risques liés aux bâtiments, locaux, installations ou terrains.

  Ex.: dans votre magasin, des parties du plafond se détachent et blessent trois clients.

Risque d'exploitation:

- risques résultant de l'activité d'exploitation.

  Ex.: lors de l'exécution de travaux de construction, un mur s'effondre et blesse une personne.

Risque du fait des produits:

- risques causés par des produits fabriqués, travaillés ou commercialisés.

  Ex.: une machine de votre fabrication explose et détruit des parties d'un bâtiment.

Risque lié à l'environnement:

- risques que présente l'entreprise pour l'environnement à la suite d'un événement survenant de façon soudaine.

  Ex.: une substance liquide qui s'écoule contamine un terrain voisin.

Vos autres avantages:

- double somme d'assurance par an.
- traitement des sinistres dans le cadre de la franchise (à partir de 1'000 francs suisses);
- une couverture d'assurance en cas de prétentions réciproques entre plusieurs entreprises assurées (cross liability);
- une couverture d'assurance dans le monde entier (à l'exception des Etats-Unis et du Canada).

Existe-t-il des options et si oui, lesquelles?

Notre gamme flexible d'assurances complémentaires spécifiques à votre branche complète l'assurance de base et couvre également vos besoins individuels. Ainsi nous pouvons concevoir une solution adaptée sur mesure à votre activité.

Nous proposons notamment les assurances complémentaires suivantes:

Frais de démontage et de montage

Ex.: un moteur de votre fabrication pour une machine ne fournit pas la puissance nécessaire et doit être démonté de la machine pour être réparé, puis remonté. Les frais de démontage et montage sont assurés.

Frais de constatation et d'élimination

Ex.: en raison d'une fuite sur une conduite posée par votre entreprise dans un bâtiment, l'endroit défectueux doit être découvert au moyen d'une caméra spéciale. Les frais de recherche avec caméra sont assurés.

Perte d'usage

Ex.: le rouleau d'entraînement que vous avez fabriqué pour un convoyeur se rompt, immobilisant le tapis roulant auprès de votre client. La perte de rendement due à l'arrêt mécanique pour votre client est assurée.

Frais de rappel

Ex.: les machines à café que vous avez fabriquées présentent des défauts de sécurité pouvant entraîner des lésions corporelles et doivent donc être rappelées. Sont assurés les frais de rappel, comme p. ex. les frais de transport, de retour ou les frais de voyage des employés.

Dommages liés à des mélanges, des liaisons ou des transformations

Ex.: une substance que vous avez fournie est utilisée dans la fabrication d'une boisson. Comme la substance ne présente pas la consistance adéquate, la boisson est impropre à la consommation. Sont assurés les frais de production de la boisson incombant au fabricant, à l'exception de la substance livrée par vous.

Extension dommages à des choses prises en charges et travaillées

Ex.: pendant la réparation du téléviseur d'un client, l'appareil tombe par terre et est détruit. Le téléviseur détruit est assuré.

Extension de la validité territoriale aux Etats-Unis et au Canada

Ex.: le fromage que vous avez livré aux Etats-Unis provoque des intoxications alimentaires. Les lésions corporelles aux Etats-Unis sont assurées.

Pour un conseil ou plus d'informations, appelez-nous gratuitement:

0800 80 80 80
www.zurich.ch

Zurich Compagnie d'Assurances SA
Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

ZURICH ZURICH
Les marques représentées sont des marques enregistrées au nom de Zurich Compagnie d'Assurances SA dans de nombreuses juridictions à travers le monde.

Si les informations contenues dans cette fiche d'informationdivergent des conditions d'assurance applicables, ce sontces dernières qui font foi.

ZH39616f-2410

ZURICH